



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À CANDIDATURES : RÉSIDENCE PHOTOGRAPHIQUE À L'ABBAYE DE CLAIRVAUX

Troyes, le 12 avril 2023

Dans le cadre du projet de reconversion de l'abbaye de Clairvaux, la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est (DRAC) lance, auprès des photographes et reporters photographes, un appel à résidence d'artiste(s) sur le site.

Alors que la maison centrale s'apprête à fermer définitivement ses portes, ce projet s'inscrit dans une action de préfiguration d'un programme de développement culturel à rayonnement national pour Clairvaux. Il a vocation à valoriser le redéploiement du site, tout en proposant une présence artistique renforcée en 2023.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 30 avril 2023

Objectif de la démarche

Cette résidence de création destinée aux photographes vise à réaliser un reportage photographique du site de l'Abbaye de Clairvaux, ainsi que des portraits des habitants et des acteurs du territoire.

La résidence se déroulera de fin mai à début octobre 2023 et s'inscrit dans la programmation de l'Été culturel de la DRAC Grand Est.

Témoin des différentes époques qu'il a traversées, le site de Clairvaux reflète les deux mondes qui s'y sont succédé, monastique et carcéral. Situé à l'intérieur d'un mur de clôture, d'une surface totale de 320 680 m² dont environ 50 000 m² d'éléments bâtis il comprend 35 constructions protégées au titre des monuments historiques.

Visite virtuelle de l'abbaye : <https://prezi.com/i/shepchrnvv4/site-de-clairvaux/>

Le projet retenu

- s'inscrira dans une démarche impliquant les publics, les habitants et les acteurs du territoire de proximité ;
- comportera un projet d'éducation artistique et culturel notamment pendant l'été et au cours du mois de septembre (rencontres, partage d'expériences, ateliers participatifs) ;
- prendra en compte les particularités du site, pour en appréhender les spécificités historiques, patrimoniales, géographiques et territoriales ;
- pourra intégrer une solution mobile pour aller à la rencontre des habitants et favoriser l'appropriation du projet.

Critères d'évaluation

- qualité de la démarche artistique et culturelle ;
- originalité du projet ;
- prise en compte de la notion d'in situ et des particularités du site ;
- pertinence de la démarche et capacité à mobiliser les publics locaux ;
- capacité à ancrer le projet dans le territoire.

La sélection se fera conjointement avec les partenaires : la DRAC Grand Est, l'Association renaissance historique de Clairvaux et les partenaires du projet.

Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 30 avril 2023

La résidence s'écoulera de fin mai 2023 à début octobre 2023 :

- Mai : une semaine en repérage sur site afin de rencontrer les partenaires du projet et les acteurs du territoire préalablement repérés et d'élaborer le programme de médiation de la résidence (repérage des lieux éventuels de restitution en complément du site principal de Clairvaux) ;
- Juin à Août : temps de création et mise en œuvre des actions de médiation ;
- Septembre/octobre : post-production et restitution de la résidence.

Montant de la subvention

- L'artiste ou le collectif élaborera un budget prévisionnel global (défraiements, frais de déplacement, frais de production de la restitution, dépenses de communication...);
- L'allocation de résidence pour un artiste/ un collectif est fixé à 15 000 euros et ne pourra pas excéder 30 000 euros en fonction du nombre et du statut des artistes ;
- Les lauréats bénéficieront de la mise à disposition de logements pendant toute la durée de la résidence.

Renseignements

En savoir plus et candidater : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Residence-photographique-a-l-Abbaye-de-Clairvaux>

Pour toute question : Pascale Valentin Bemmert, conseillère pour l'Action culturelle et territoriale à la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est (DRAC) :

pascale.valentin-bemmert@culture.gouv.fr

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

 @prefet10  @Prefetaube  aube.gouv.fr

 @Prefet_10  Préfecture de l'Aube